



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20240528-DEC-2024-43-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2024

Publication : 30/05/2024

Le 15 mai 2024.

DEC-2024-43

PTO / Centre commande publique / TL

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n°2024-PERM-20) en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 8^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

VU la Décision du Maire en date du 07 juin 2023 (n° 2023-41), reçue par la Préfecture de la Gironde le 23 juin 2023, concernant l'attribution des accords-cadres de fournitures pour la constitution des collections de la Ludomédiathèque ;

CONSIDERANT la nécessité de reconduire de façon anticipée les accords-cadres afin de permettre les ajustements sur les volumes de collections et la répartition du fonds documentaire s'avérant nécessaires pour répondre aux demandes des usagers.

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** les avenants n°01, sans incidence financière, avec l'entreprise MOLLAT (SIRET 384 798 831 000 10) sise à Bordeaux détentrice du lot 01 (2023-BRU025, ouvrages de fiction pour adultes), du lot 02 (2023-BRU026, ouvrages de fiction pour la jeunesse), du lot 03 (2023-BRU027 ouvrages de documentation) ;
- **De signer** l'avenant n°01, sans incidence financière, avec l'entreprise IMAGE BDF (SIRET 331 320 788 000 28) sise à Bordeaux détentrice du lot 04 (2023-BRU028, bandes dessinées pour adulte et jeunesse) ;
- **De signer** l'avenant n°01, sans incidence financière, avec l'association ADAV (SIRET 453 979 932 000 10) sise à Paris détentrice du lot 05 (2023-BRU029, documents audiovisuels) ;
- **De signer** l'avenant n°01, sans incidence financière, avec l'entreprise EBSCO INFORMATION SERVICES (SIRET 448 531 236 000 25) sise à Antony détentrice du lot 08 (2023-BRU032 abonnements périodiques) ;

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire

Pierre CHAMOULEAU

